



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grossistes répartiteurs

Question écrite n° 23515

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des grossistes répartiteurs de médicaments. Le secteur, maillon indispensable de la chaîne des soins, connaît d'importantes difficultés économiques, à même de fragiliser l'égal accès aux soins des Français. Selon la Cour des comptes, la rentabilité des grossistes-répartiteurs se dégrade d'années en années : elle a été divisée par 3,5 entre 2009 et 2014. En 2017, le résultat d'exploitation consolidé des sept principaux acteurs du marché était déficitaire de 23 millions d'euros d'après les chiffres de la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique. Selon le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS), entre 2008 et 2016, les différentes mesures gouvernementales ont entraîné une diminution des ressources des répartiteurs de 239 millions d'euros. Enfin, selon l'IGAS, « le modèle économique de ce secteur en France, pour ce qui concerne les médicaments remboursables, apparaît aujourd'hui altéré par un lien entre leur rémunération et les prix et volumes de médicaments qu'ils distribuent ». Il apparaît comme essentiel de refondre le modèle économique du secteur. À ce titre, le ministère s'était engagé à l'aboutissement d'une concertation d'ici la fin premier trimestre 2019. Ces négociations ont manifestement pris du retard ; aussi, elle souhaiterait savoir quels axes de réponse le ministère envisage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23515

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8550

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)